

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

5 conseillers :

Mr Bouziane BRINI, Mme Esther CASTAING, Mr Thierry VIGNEAUX, Mme BOS SAUTEREAU Patricia, Mme Murielle RATA.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

1 – Mme Chantal ROUFFIANGE (pouvoir donné à Mme CASTAING)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

1 – Mr Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Point de situation des travaux des appartements de l'ancienne école
- Point sur la taxe d'aménagement – délibération si nécessaire

Questions diverses

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Mme CASTAING présente le plan communal de sauvegarde de BACHAS incluant le DICRIM, document de 85 pages propre à la Commune.

L'objectif du PCS est de **mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive** (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens et les services existants pour optimiser la réaction.

La première partie du PCS est constituée du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) afin **d'informer et de sensibiliser la population** aux risques auxquels elle est soumise et aux conseils de comportement à adopter.

Le PCS organise **la mobilisation et la coordination des ressources** (humaines et matérielles) **de la commune pour protéger la population et faire face à un événement de sécurité civile et si nécessaire à une situation de crise.**

Le PCS s'appuie donc notamment sur **les obligations d'information préventive** existantes (DICRIM) et a comme objectif d'inculquer **les actes réflexes** indispensables de la phase d'urgence : *alerte de la population* et application par celle-ci *des consignes de protection*.

Dans ce cadre, elle invite les conseillers à se positionner sur les postes de responsable au Poste de Commandement Communal._

- 1 - Directeur des Opérations de Secours : Mr BRINI Bouziane (Maire) Suppléant : Mme CASTAING Esther (1^{er} adjointe)
- 2 - Responsable Relations publiques : Mr BRINI Bouziane
- 3 - Responsable Communal : Mme CASTAING Esther
- 4 - Responsable Secrétariat : Mme LALANE Sylvie
- 5 - Responsable Alerte : Mme SAUTEREAU Patricia et Mme RATA Murielle
- 6 - Responsable Logistique : Mr VIGNEAUX Thierry
- 7 - Responsable Population : Mme ROUFFIANGE Chantal

Après s'être approprié l'ensemble de la démarche, et s'être placés sur les différents postes, les conseillers approuvent à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde.

Celui-ci va être envoyé à la Sous-Préfecture au Pôle sécurité, citoyenneté, population pour validation finale.

Il sera ensuite transmis à toutes les autorités départementales concernées.

En l'absence de matériel propre, et de services techniques, il faut prévoir l'achat de rouleaux de barrières (voir auprès de la 5C) balisages et de filets permettant une première mise en sécurité en attendant les moyens des autorités. Mr le Maire suggère de rajouter aux achats une trousse de secours qui sera située à la Mairie.

Les alertes par SMS seront possibles depuis les portables des Responsables Alertes ainsi que du Maire et de la 1^{ère} adjointe.

L'étape suivante sera l'organisation d'une réunion publique afin de sensibiliser la population à l'importance de la solidarité en cas de catastrophe, à la nécessité de connaître les risques et à observer les consignes de sécurité. Pour les habitants qui le souhaitent, l'intérêt de se s'inscrire en tant que bénévole, ou de mettre à disposition du matériel comme indiqué dans le plan. Le DICRIM leur sera communiqué à cette occasion.

Enfin, un exercice terrain devra être mis en place avant la fin de l'année pour contrôler le bon fonctionnement du Plan et/ou d'y apporter les modifications si nécessaire.

Un dossier a été remis à chaque conseiller. Nous reviendrons sur Plan Communal lors du Conseil du 1^{er} septembre.

Point de situation des travaux des appartements de l'ancienne école

Mr BRINI informe le conseil que les notifications arrivent et que nous ne sommes pas en retard sur les travaux.

Point sur la taxe d'aménagement – Délibération si nécessaire

La taxe d'aménagement s'élève à 3% de la part communale et il n'y a pas d'exonération.

QUESTIONS DIVERSES

Acceptation du dossier de rénovation de l'éclairage public du SDEHG :

Le dossier de changement des boîtiers de contrôle et des Lampadaires de l'ensemble du village (hors centre bourg déjà fait) présenté l'an dernier a été voté en commission du SDEHG.

Son financement se fera comme accepté par délibération à crédit sur 12 ans pour un montant annuel de 840 €.

Les travaux devraient démarrer dans les prochains mois.

Par ailleurs, ENEDIS a mis à disposition des collectivités, un programme nous permettant de suivre la consommation électrique de manière très fine. Ceci nous permettra en 2024 de voir nettement sur notre consommation de l'impact de l'extinction nocturne et de l'équipement en LED.

Devis de nettoyage annuel pour la salle des fêtes :

Mme BOS-SAUTEREAU présente le devis de EK-NETTOYAGE basé à Aurignac d'un montant de 461.22€ pour :

- Aspiration et lavage des sols
- Nettoyage murs et plinthes
- Toiles d'araignées
- Surfaces sans encombrants
- Cuisine
- Faïence
- Vitres

Le devis est accepté à l'unanimité.

Information sur le site internet de la mairie :

Mme RATA présente le site envisagé et la présentation générale de la page. C'est le site CAMPAGNOL qui a été retenu (AMF).

Le devis a été approuvé à l'unanimité. Mme RATA va prendre contact pour la mise en place de l'ossature du site.

Prochaines réunions :

Le vendredi à 18h les :

1 SEPT 2023
6 OCT 2023
24 NOV 2023

Fin de séance : 20h00